

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<https://www.vivrelespaysages.cg54.fr/les-paysages-naturels-sensibles.html>

Les Paysages Naturels Sensibles

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages naturels -

Date de mise en ligne : vendredi 11 avril 2014

Vivre les paysages | CD54

Le Conseil Départemental est un partenaire actif et impliqué sur la problématique du Paysage.

Ainsi, depuis de nombreuses années, le paysage est intégré dans les politiques départementales d'aménagement du territoire : aménagement foncier, intégration paysagère des projets routiers, accompagnement des documents d'urbanisme, ...

Par exemple une politique de gestion du patrimoine arboré le long des routes de Meurthe-et-Moselle est mise en oeuvre sur des principes de préservation globale du patrimoine paysager arboré tout en faisant de la sécurité des usagers de la route une priorité.

Par ailleurs, les travaux du Forum Départemental des Paysages et de la Biodiversité sont en cours sur le site de Sion ([Voir Unité de Paysage n°10](#)) et sa construction partenariale progresse, en particulier suite à la Journée du Paysage et de la Biodiversité qui s'est déroulée le 5 juillet 2013 à Sion.

A cette occasion a été officiellement lancé le site Internet de l'Atlas Départemental des Paysages, dont les travaux ont abouti notamment à l'identification de « Paysages Naturels Sensibles » sur la base d'ensembles biogéographiques remarquables et étroitement liés aux Espaces Naturels Sensibles.

Un règlement d'intervention spécifique, inscrit dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, propose un accompagnement technique et financier spécifique aux porteurs de projets dont les territoires concernent les Paysages Naturels Sensibles, leur permettant ainsi de valoriser et préserver les paysages tout en favorisant la biodiversité.

Vous trouverez ci-dessous la carte des Paysages Naturels Sensibles départementaux ainsi que le règlement d'intervention spécifique qui lui est lié.

Pour davantage d'information, vous pouvez joindre le Service Espaces Naturels sensibles et Environnement du Conseil Général par téléphone au 03.83.94.56.87 ou par mail à fsalas@cg54.fr.

- Carte des Paysages Naturels Sensibles



- Règlement des Paysages Naturels Sensibles

